

APPLICATION SMARTPHONE CHASSECO

Pour une meilleure cohabitation entre usagers de la nature ...



A ce jour :

Plus de 4000 téléchargements

Plus de 30 000 recherches

PRESENTATION GENERALE

Unique en France, cette application est l'un des outils majeurs d'information réfléchi et mis au point par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Savoie, au service des **utilisateurs du milieu naturel**. Il permet désormais à tout détenteur d'un smartphone de se localiser et de connaître instantanément les jours de chasse ainsi que les zones non chassées sur toutes les communes du département et sur fond cartographique.

ACCES A L'APPLICATION

L'application Chasseco est disponible gratuitement sur Android et Apple.

Différents moyens pour y accéder :

- ❖ En téléchargeant l'application via Play Store ou Apple Store (sous le nom : *partage et nature, pour l'instant - changement prévu prochainement*)
- ❖ En utilisant le site internet : www.chasseco.fr
- ❖ En flashant le QR code présent sur les panneaux d'information mis en place par les sociétés de chasse au départ de sentier de randonnée.

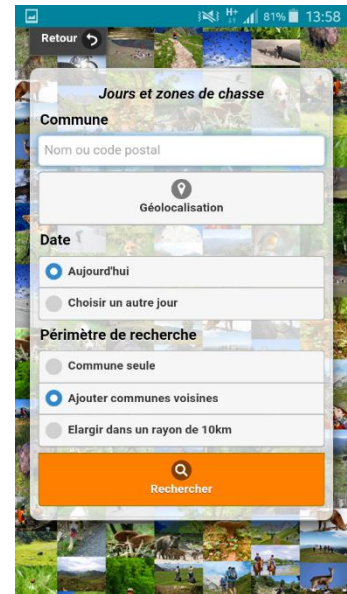
UTILISATION

Sur la page d'accueil, 4 entrées sont proposées à l'utilisateur :

- Informations générales : Conseils aux promeneurs, informations sur la chasse en Haute-Savoie, numéros utiles et lien vers les arrêtés préfectoraux.
- Jours et zones de chasse : voir ci-dessous
- Mentions légales
- Contacts : FDC74 chasseco@chasseurs74.fr

JOURS ET ZONES DE CHASSE

- En indiquant **la date et la commune** qui vous intéresse (ou en vous géolocalisant par GPS), vous obtenez la carte IGN avec une indication des territoires non chassés.
- Le territoire affiché peut comprendre à votre choix soit la commune demandée, soit la commune et les communes voisines, soit un rayon de 10 km autour de la commune.



- Sur la carte, apparaît ensuite en rose et violet les zones non chassées (réserve de chasse, zone sécuritaire et zone de restriction horaire le dimanche) et en gris les zones potentiellement chassables, sauf en zone d'habitation.
- Si vous cliquez sur **l'onglet « Infos »**, vous retrouvez des informations spéciales pour chaque commune.
- Vous pouvez également consulter **le planning par commune**.

